



“Selon le dernier rapport du GIEC (2021), à moins de réductions immédiates, rapides et massives des émissions de GES, la limitation du réchauffement autour de 1,5 °C ou même à 2°C sera hors de portée.” Extrait de l’exposé des motifs du PL13223

Le Conseil d’Etat a déposé le 7 décembre 2022 au Grand Conseil une série de cinq projets de loi déclinant sa vision et ses moyens en matière de politique climatique (PL 13221 à 13225). La Grève du Climat a pris connaissance de ces projets avec intérêt. Elle souhaite saluer l’évolution des mentalités mais elle tient à formuler des critiques majeures et à proposer des améliorations afin que la stratégie adoptée corresponde à l’urgence climatique.

Alors que les événements climatiques extrêmes liés au dérèglement climatique sont de plus en plus fréquents, le Canton de Genève refuse de développer une politique climatique ambitieuse, à la hauteur des crises actuelles et à venir. L’utopisme du PL 13225 (PLClim), et des projets de loi d’investissement associés est flagrant : sans remettre en question les logiques et le fonctionnement du système actuel, le Canton souhaite atteindre - 60% d’émissions GES d’ici 2030.

Certaines mesures présentes dans le PLClim comme l’accélération de la rénovation thermique des bâtiments, la réduction de l’usage des transports individuels motorisés et le développement des transports publics sont nécessaires pour réduire les émissions de GES du Canton. Cependant, d’autres mesures nous laissent perplexes et méfiants quant aux réels objectifs et priorités du Conseil d’Etat.

Absence de toute mesure de justice sociale et climatique

La crise climatique révèle plusieurs injustices et creuse les inégalités sociales. Au niveau mondial, ce sont les pays du Nord qui sont responsables de l’écrasante majorité des émissions de GES. Pourtant, ce sont les pays du Sud, qui y ont le moins contribué, qui souffrent le plus des conséquences du réchauffement climatique. Selon nous, une politique climatique doit intégrer pleinement l’objectif de réduction des inégalités, à l’échelle globale et locale. Genève est, par ailleurs, l’un des pôles les plus importants pour le négoce de matières premières. On pense par exemple au négoce de pétrole, de charbon ou de gaz, les sources d’énergies fossiles à l’origine réchauffement climatique. Genève a une forte responsabilité dans la crise climatique et doit agir en conséquence.

Ce projet de loi détonne également par l’absence de mesure socialement juste à l’échelle locale. Le nombre de 11t d’émission de CO2 en moyenne par an par habitant·e·x sur lequel se base les objectifs de réduction d’émissions de GES homogénéise et individualise la responsabilité de la transition¹. En réalité, les émissions de GES sont fortement liées au revenu des individus. Faire porter la transition de la même manière par tout·e·x est injuste et inefficace. Les populations les plus précaires et vulnérables sont les plus affectées par les événements climatiques extrêmes. Mettre en place des mesures de redistribution afin de garantir un accès aux services et aux biens de base est urgent. Cela peut passer par le renforcement des systèmes de santé, par l’anticipation des conséquences de ces événements climatiques extrêmes, par la gratuité des transports publics ainsi que par la mise en place de politique de subvention de l’agriculture écologique locale afin que ces aliments soient accessibles. Ces mesures indispensables nécessitent des financements qui sont absents des projets de loi.

De l’argent pour les entreprises...

Le PL 13221 débloque 66 millions sur 10 ans pour aider les entreprises à changer leurs équipements de production. Ce projet de loi s’inscrit dans une logique incitative : ce n’est pas une solution réaliste. Cet argent ne peut pas être distribué sans condition alors que de nombreux acteurs économiques continuent à contribuer à la crise climatique par leurs activités. On conçoit que dans une moindre mesure, cela aurait un impact sur l’empreinte carbone des entreprises mais comment exactement cela permettrait-il d’amorcer la transition écologique ? Elle est définie dans le PLClim comme « *la transformation du*

¹ <https://www.ge.ch/document/plan-climat-cantonal-2030-2e-generation-0> (p.22)



modèle socio-économique actuel, construit sur la croissance continue de l'utilisation des ressources, vers un modèle économique et social qui tiennent compte des limites planétaires » (Art. 2 al. 14). Un « changement de modèle socio-économique », mentionné dans les PL 13225 et PL 13221, est indispensable pour réduire les émissions de GES et nous ne sommes pas convaincu·e·x·s que donner de l'argent public à Migros, à Gunvor ou à MSC pour changer de machine à café permette de se rapprocher de cette transformation... Il est temps de prendre des mesures contraignantes afin d'opérer ce changement de modèle socio-économique rapidement. Ce plan d'investissement nous semble complètement raté son (soi-disant) objectif de changement de modèle socio-économique.

... et pour des solutions techno-optimistes !

La place de la technologie et de l'innovation dans ce projet de loi et ces plans d'investissement est trop importante. Augmenter notre dépendance au numérique et aux technologies alors que l'on connaît leur impact désastreux en termes d'émissions et de destruction du vivant nous semble être une mauvaise direction à prendre. Les ressources et matériaux nécessaires au développement de ces techniques ne sont-ils pas limités ? Cela ne participerait-il pas à augmenter la consommation énergétique du Canton ? Qu'en est-il des émissions indirectes qui seront causées par le développement de ces technologies ?

Dans le PL 13223, la *smart agriculture* est perçue comme une solution permettant de répondre aux enjeux d'une agriculture durable alors que d'autres méthodes comme l'agroécologie, aux multiples impacts positifs, ne sont pas mentionnées. Concernant la mobilité, nous dénonçons le soutien à "la mobilité sobre en carbone" qui passe entre autres par de l'argent public pour l'électrification du parc automobile des privés et la volonté de développer une mobilité ayant davantage recours aux technologies numériques (PL 13225, p.31).

Émissions indirectes : peut mieux faire ...

Le Canton est fier de comptabiliser les émissions indirectes générées par les biens de consommation et par l'aviation dans son bilan carbone. Il propose d'y répondre à travers des mécanismes de compensation, qui sont largement contestés pour plusieurs raisons. Compenser conforte le *business as usual*, permet de ne pas agir directement sur la cause première des émissions et s'inscrit souvent dans des projets néocoloniaux. Une récente étude a démontré que plus de 90% des compensations carbone liées aux forêts tropicales sont inefficaces et contribueraient au réchauffement climatique.²

De plus, le calcul des émissions indirectes n'inclut pas celles générées par certains acteurs, dont le rôle dans la crise climatique est phénoménal. Nous demandons : Qu'en est-il des émissions indirectes générées par les entreprises et les banques présentes sur le territoire genevois ? Dans quel bilan carbone figurent-elles ? Le secteur privé reste dans l'ombre de toute mesure contraignante alors que ces mesures sont nécessaires pour que le Canton endosse sa responsabilité au niveau global.

Finance durable : ne pas participer au greenwashing

Sur une thématique semblable, le Canton souhaite promouvoir une finance durable. Nous demandons : Quelle régulation ? Quelles normes alors que l'on sait que plusieurs établissements bancaires financent, au nom de la finance verte, des projets aberrants, tel que l'efficacité énergétique de complexes de ski au milieu du désert³ ou des projets de mines de charbon⁴ ? De plus, la majorité des acteurs financiers continuent en parallèle de financer les énergies fossiles.

“Développement durable”, “durabilité”, “limites planétaires” : greenwashing en cours

² <https://www.theguardian.com/environment/2023/jan/18/revealed-forest-carbon-offsets-biggest-provider-worthless-verra-aoe>

³ <https://pages.rts.ch/emissions/temps-present/12919417-la-finance-lave-plus-vert.html#12919419>

⁴ <https://www.heidi.news/climat/derriere-la-mine-de-charbon-de-lutzerah-une-galaxie-de-banques-suissees>



Ce projet de loi s'inscrit dans une perception de la durabilité qui se veut nouvelle et ambitieuse à travers la mention des limites planétaires. En réalité, ces projets de loi se situent dans le développement durable, un paradigme qui n'a permis ni réduction des émissions de GES ni réduction des inégalités depuis son apparition dans le paysage politique, il y a plus de 30 ans. Nous dénonçons un double discours qui se base sur l'utilisation du terme de durabilité pour faire croire à une prise de distance avec le développement durable, mais qui, dans les lois, s'inscrit dans la continuité de ce schéma d'(in)action politique.

Neutralité carbone en 2050 : un objectif irresponsable et insuffisant

Le Canton a les moyens et le devoir d'agir davantage et plus rapidement. D'une part, l'objectif de neutralité carbone en 2050 est faible. D'autres cantons en Suisse sont plus ambitieux : Bâle-Ville a fixé cette échéance à 2037 et Neuchâtel à 2040. Le Canton de Genève est le troisième canton suisse en termes de PIB par habitant·e·x et se situe dans l'un des pays les plus riches au monde. Le territoire abrite de nombreuses activités qui contribuent massivement à la crise climatique et à la dégradation des conditions de vie des populations locales sur l'ensemble de la planète. Les décisions prises à Genève pèsent lourd dans la balance des émissions de GES.

D'autre part, il est difficile d'imaginer que les mesures proposées permettent d'atteindre les objectifs. Comme le témoigne l'étude exploratoire du CDD sur les scénarios de neutralité carbone pour le Canton de Genève : *"Le renforcement des mesures actuelles est insuffisant, ce qui implique de rompre avec certains schémas institutionnels et principes de fonctionnement"*⁵.

Propositions pour accélérer la transition juste et radicale vers la neutralité carbone

Atteindre la neutralité carbone rapidement est une nécessité pour minimiser les impacts de la crise climatique. Il faut mettre en place des mesures politiques fortes dans des brefs délais qui permettent réellement un changement de modèle socio-économique. Ceci passe par une décroissance, que l'on veut planifiée et inscrite dans une perspective de justice sociale. Pour ce faire, nous devons décider de mesures fortes et transformatives qui permettent de réduire les émissions et de s'adapter au dérèglement climatique telles que :

- La transformation des espaces de vie par la dé-bétonisation ; l'accès public aux rives du lac ; la réduction drastique de la place dédiée à la voiture et au trafic motorisé ; des réseaux sécurisés et agréables pour les vélos et les piétons ; la gratuité des transports publics ; la création de multiples espaces pour la biodiversité ; la création d'espaces de quartiers dédiés à la transition écologique ;
- La réduction du temps de travail à salaire égale afin de réduire la production, de libérer du temps pour changer nos habitudes et prendre soin les un·e·x· des autres ; la création de programme de reconversion professionnelle à salaire maintenu dans des métiers de la transition, par exemple pour répondre à la pénurie de personnes formées dans la rénovation thermique des bâtiments, pour soutenir un modèle d'agriculture écologique et pour relocaliser et renforcer des savoir-faire manuels ; la formation des enseignant·e·x·s sur la transition écologique et l'intégration de ces enjeux dans tous les cursus ;
- La justice climatique par la répartition juste des richesses afin que les populations les plus précaires et vulnérables ne portent pas la transition sur leurs dos ;
- La création d'outils décisionnels participatifs à l'échelle des quartiers, des communes et du canton ;
- La création d'un fond de réparation, financé par les entreprises dont les activités détruisent les conditions de vie sur terre, et dirigé aux populations les plus touchées ;
- Réétudier à l'aune de la crise climatique et écologique les projets de développement urbain et d'infrastructures routières pour s'assurer qu'ils ne sont pas contradictoires aux objectifs climatiques. Des infrastructures existent, il faut faire avec.

⁵ <https://www.ge.ch/document/etude-exploratoire-neutralite-carbone-geneve-2050>



Changer de système pour répondre à l'urgence climatique

Toutes ces mesures sont indispensables pour transformer notre Canton. Il ne s'agit pas juste de réduire les émissions de GES comme le témoigne le dépassement de six limites planétaires⁶. En effet, nous devons radicalement changer de système économique afin de donner lieu à une société juste, égalitaire et solidaire pour faire face collectivement aux conséquences de la crise climatique. Toutefois nous observons plusieurs freins à cette transformation.

Tout d'abord, les mesures de lutte contre le dérèglement climatique sont connues depuis des années mais ni l'économie ni l'État n'agit pour y faire face. Aujourd'hui, le climato-scepticisme se fait plus discret. On observe toutefois que ces milieux se sont tournés vers des discours techno-optimistes et de croissance verte. Cela leur permet de ne pas adresser les racines de la crise climatique qui sont bien liées aux modes de production capitaliste et aux modes de vie d'une minorité.

Ensuite, le Conseil d'Etat s'est opposé à trois initiatives qui proposent des objectifs ambitieux et des mesures rapides, avec un impact direct sur les émissions de GES et la qualité de vie des habitant·e·x·s - l'initiative pour des transports publics gratuits, l'initiative Climat urbain et l'initiative 1000 emplois. Au lieu de saisir ces projets qui proposent des outils efficaces pour réduire nos émissions de GES, le CE choisit la politique des petits pas.

Les mesures nécessaires ont besoin de financement. Ceux mis à disposition par le Canton sont investis dans des solutions technophiles. Il faut rediriger cet argent public vers des mesures, dont certaines ci-dessus, qui auront un impact direct sur la vie de la population. De plus, les montants du Canton sont loin d'être suffisants. Adresser la crise climatique revient à adresser la question de la répartition des richesses. Il faut poser la question de la fiscalité des individus et des entreprises, prendre l'argent où il est.

De plus, des normes légales empêchent toute transformation profonde. Que ce soit la protection de la liberté économique ou encore de la propriété privée, l'importance démesurée accordée à ces principes empêchent des mesures à la hauteur des enjeux. Nous pensons que l'espace privé (Art. 4 al. 2), tout comme les institutions de droit privé (Art. 13 al. 2) doivent être soumises aux mêmes normes que l'espace public et que les institutions de droit public.

Ce n'est pas parce qu'une transformation profonde de la société semble difficilement réalisable selon les standards et le fonctionnement actuel des institutions que l'on doit s'y résigner et l'accepter. L'urgence climatique nous pousse à questionner ces freins et à inventer de nouvelles manières de penser, de vivre ensemble et de se projeter dans l'avenir. Nous pensons que des objectifs réellement ambitieux, à la hauteur de la responsabilité de Genève, doivent être fixés. Nous demandons une réflexion en profondeur et des discussions sur la gouvernance de la politique climatique. Les institutions actuelles ont failli à leur devoir en préférant l'inaction pendant des années et sont incapables aujourd'hui de proposer une réponse à la hauteur de la crise qui se profile.

Un changement de système est possible et nécessaire !

⁶ <https://www.radiofrance.fr/franceculture/pollution-chimique-sur-neuf-limites-planetaires-cinq-ont-desormais-ete-depassees-6534920>